

## AR Prefecture

063-216303537-20260322-2026\_03\_14-DE

Reçu le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

### Nombre de Conseillers

|               |    |                                                                          |
|---------------|----|--------------------------------------------------------------------------|
| - en exercice | 10 | L'an Deux Mil Vingt Six, le 22 Mars à dix heures                         |
| - présents    | 10 | Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué par    |
| - votants     | 10 | Mme Chantal DESGEORGES, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, |
| - absents     | 1  | dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal  |
| - exclus      | 0  | DESGEORGES maire                                                         |

Date de convocation : 17/03/2026      Date d'affichage : 17/03/2026

Présents : ARNAL Brigitte, BOURDON Didier, CONFOLENT Philippe, DESGEORGES Chantal, GIRARD Carole, MONGHEAL Jean-Luc, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, TIXIER Arnaud, VOISSET Yvette

Absent excusé : CARLE Pascal  
a été nommé secrétaire : TIXIER Arnaud

### Délibération 14 - 2020

#### Objet : Election des Adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-4 et L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Une seule liste a été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire : 2 bulletins blancs

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– Liste de CARLE Pascal, 8 voix (huit)

- La liste de CARLE Pascal ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- CARLE PASCAL : 1<sup>er</sup> adjoint

- Mme VOISSET Yvette : 2<sup>ème</sup> adjointe

- M. MONGHEAL Jean-Luc : 3<sup>ème</sup> adjoint

## AR Prefecture

063-216303537-20260322-2026\_03\_14-DE  
Reçu par le Conseil Municipal,  
Publié le 24/03/2026

### INSTALLE

- M. CARLE Pascal en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme VOISSET Yvette en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe
- M. MONGHEAL Jean-Luc en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint

### AUTORISE

Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 24 mars 2026  
et publication ou notification du 24 mars 2026

Le Maire Mme DESGEORGES Chantal

Le Secrétaire M. TIXIER Arnaud

